

ASICB&E  
c/o Corinne Sery  
Route des Fayards, 85  
1239 Collex-Bossy

Collex, le 6 avril 2019

Commune de Collex-Bossy

A l'attention de: Monsieur Ricardo Muñoz, Maire  
Monsieur Gyl Vigneron, Président du Conseil municipal  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Concerne: **Projet DDMI-ME**

Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avons annoncé à l'occasion de notre réunion du 20 mars dernier avec Monsieur le Maire et trois membres de la Commission Infrastructure, nous souhaitons vous tenir au courant des actions que nous avons menées, depuis lors, concernant le projet DDMI-ME. Nous imaginons aussi que vous avez pu prendre connaissance du document qui vous a été communiqué le 19 mars et vérifier si ce dernier répond de manière satisfaisante à vos questionnements et correspond en tous points aux conditions suspensives de la résolution de la commune de Collex-Bossy du 14 mars 2016.

Pour notre part, nous avons été auditionnés par la Commission des pétitions le 25 mars ; nos préoccupations ont été écoutées avec beaucoup d'intérêt et ont suscité de nombreuses questions auxquelles nous avons répondu en nous référant aux documents officiels. Il est probable que vous serez aussi auditionnés, ainsi que les autres parties prenantes au projet.

Par ailleurs, nous avons été reçus le 2 avril par le GESDEC (Monsieur Martelain accompagné de l'un de ses collaborateurs). Nous avons demandé un PV de séance que nous vous transmettrons lorsque nous l'aurons reçu, dans un souci de transparence et de collaboration.

Nous pouvons néanmoins vous affirmer d'ores et déjà que cette réunion de près de deux heures n'a pas apaisé nos préoccupations. Au contraire, nous sommes sortis avec plus de questions que de réponses, et surtout avec la certitude que le projet a encore été revu à la hausse, la carte du site de la décharge présentée par le GESDEC laissant apparaître une augmentation de la taille (plus de terrains côté Crest-d'El / Les Biolays - Bellevue) donc un plus grand volume (3 millions de m<sup>3</sup> minimum au lieu de 2 millions de m<sup>3</sup> maximum) et une durée beaucoup plus longue (on ne parle plus de 5 ans maximum, mais de 10 ans minimum).

Les attentes des Collesiens en matière de bruit risquent d'être déçues car il y aura toujours la trouée au niveau du pont de la route de Collex passant sous l'autoroute et Monsieur Martelain, qui nous a répondu ne pas être acousticien, n'a pas pu nous certifier que la butte sera aussi efficace qu'un mur antibruit. Enfin, nous avons compris que, bien que le plan de zone ne soit pas encore déposé, le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan directeur des DCMI-ME (RD 1163 du 21/9/2016) contient déjà toutes les prémisses du plan définitif, sauf l'étude d'impact promise depuis près de 3 ans.

**A ce stade, alors que nous en sommes à la fin de la première étape du Rapport d'Impact sur l'Environnement (RIE) et que le projet s'oriente vers un non respect de plusieurs conditions contenues dans la résolution datée du 14 mars 2016 de la commune de Collex-Bossy, dont la durée-le double, la taille, le volume- 1/3 de plus, l'abandon du projet de la décharge bioactive, (etc .) il devient urgent de savoir quel est le positionnement de la commune.**

Certains membres de la Commission des pétitions n'ont pas manqué de nous recommander de faire une pétition à la commune de Collex-Bossy. Mais faut-il en arriver là alors que nous avons tous à coeur la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy ?

Nous vous prions de nous accorder un nouveau rendez-vous avant le prochain Conseil Municipal du 15 avril 2019 qui, très probablement, devra traiter de ce projet de la plus haute importance pour Collex-Bossy.

D'ailleurs, nous apprécierons de recevoir le PV de séance sans attendre sa publication sur le site.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour  
l' ASICB&E  
Corinne Sery  
Présidente